



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

Apple de candidatures Artiste en résidence

Bibliothèque Marie-Uguay

Version – 18/02/2026

Noémie Philibert-Brunet, M.S.I.

Responsable bibliothèque et culture | **Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**

1300, boul. Don-Quichotte, J7W 1G2, Qc, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

nphilibertbrunet@ndip.org

Document visant à encadrer la sélection, la programmation, l'offre et le projet complet de
l'artiste en résidence à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Table des matières

Définition du projet	3
Candidatures	3
Période de dépôt des dossiers de candidature	3
Dossier de candidature.....	3
Sélection de l'artiste	3
Critères de sélection.....	3
Programmation	4
Échéancier	4
Communications.....	4
Événements	4
Clientèle jeunesse.....	4
Clientèle adolescente	5
Clientèle adulte	5
Exposition	5
Gestion budgétaire.....	5
Mention légale	5
Référence	6

Définition du projet

Le projet *Artiste en résidence à la bibliothèque Marie-Uguay* vise à former un partenariat avec un(e) artiste pour une période déterminée et ainsi à favoriser la création d'un lien plus étroit entre les usagères et usagers de la bibliothèque et l'art proposé par l'artiste. Le projet vise à intégrer et promouvoir toute forme d'art dans les lieux de la bibliothèque ainsi qu'à offrir des découvertes à ses usagères et usagers, ainsi qu'aux résident(e)s de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Candidatures

Tout(e) artiste ou groupe d'artistes pratiquant un art (musique, danse, théâtre, écriture, arts visuels, arts numériques, etc.) peut présenter sa candidature. L'artiste doit être en mesure d'assurer une présence minimale pour offrir des ateliers, formations, rencontres, activités, etc. à toutes les clientèles desservies par la bibliothèque. L'artiste doit aussi avoir une offre visuelle pour exposer dans la bibliothèque durant toute la durée de sa résidence.

Période de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être reçus entre le 23 mars et le 24 avril de cette même année.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Description de la démarche artistique (250 mots) ;
- Description du projet de résidence, des besoins spécifiques (1 page max.) ;
- Curriculum vitae (2 pages max.) ;
- Dossier visuel, portfolio ou description des œuvres (5 pages max.) ;
- Disponibilité de l'artiste entre les mois de septembre de l'année de dépôt du projet à mai de l'année suivante ;
- Besoins financiers, matériels, humains ou autres nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Sélection de l'artiste

Les dossiers de candidature seront examinés par un comité de sélection formé d'un(e) élu(e) municipal(e), de la responsable de la bibliothèque et de la culture ainsi que du directeur des services communautaires. Un avis externe peut être demandé à un organisme œuvrant dans le milieu de l'art.

La sélection de l'artiste se fera au plus tard le 29 mai de l'année en cours.

Une fois sélectionné(e), l'artiste sera contacté(e) pour définir plus précisément les rencontres, expositions, entente budgétaire, etc. en lien avec la résidence.

Critères de sélection

- Originalité et richesse de la démarche artistique;

- Liens créés avec le milieu et les résident(e)s de NDIP des thèmes proposés;
- Qualité des échanges proposés avec les participant(e)s;
- Faisabilité du projet et des ateliers;
- Respect du calendrier et disponibilité;
- Crédibilité du budget demandé.

Programmation

Échéancier

La résidence de l'artiste commence au mois de septembre de son année de sélection et se termine en mai de l'année suivante.

- Ouverture de la période de dépôt des candidatures : 23 mars 2026
- Fin de la période de dépôt des candidatures : 24 avril 2026
- Sélection de l'artiste en résidence par le comité de sélection : au plus tard le 29 mai 2026
- Choix des rencontres, expositions, etc. et signature du contrat d'exposition : au plus tard le 12 juin
- Expositions
 - 1 seule exposition durant la résidence : installation en septembre, démontage en mai.
 - 2 expositions durant la résidence : installation de la première exposition en septembre, démontage en janvier; installation de la deuxième exposition en janvier, démontage en mai.
- Événements
 - De septembre à janvier : 1 pour chaque groupe d'âge de la clientèle (jeunesse, adolescente, adulte)
 - De janvier à mai : 1 pour chaque groupe d'âge de la clientèle (jeunesse, adolescente, adulte)
 - Présence lors de la Nuit blanche annuelle du mois de novembre

Communications

La Ville utilisera ses réseaux sociaux, site Web et différents types de communication pour promouvoir la résidence. L'artiste pourra être appelé(e) à fournir les textes de types communiqués, ou être disponible pour la prise de photos etc. sans rémunération.

Événements

Clientèle jeunesse

L'artiste doit être en mesure d'adapter deux activités pour rejoindre la clientèle jeunesse de la bibliothèque (les très jeunes comme les 5-7 ans ou les 8-11 ans). Le type d'événement peut être lié à un atelier, une activité en accès libre à la bibliothèque ou une activité en petit groupe et avec les parents. Nous visons les familles de jeunes enfants habituellement la fin de semaine.

L'artiste doit accepter de remplir le formulaire pour passer une vérification des antécédents judiciaires auprès du service de police sur le territoire en raison du contact avec une clientèle vulnérable.

Clientèle adolescente

Nous demandons d'offrir deux ateliers, rencontres ou conférences pour la clientèle âgée de 12 à 17 ans qui fréquente un établissement secondaire. Ces activités seront présentées lors de nos Vendredis ados. La visée est d'accueillir une quinzaine de jeunes.

Clientèle adulte

Ce type de clientèle peut être rejoint le jour, le soir et les fins de semaine. L'activité peut être une conférence, un atelier, une discussion, etc. et doit avoir lieu à la bibliothèque.

Exposition

La bibliothèque dispose de plusieurs possibilités d'exposition, que ce soit par suspensions murales, supports autoportants, socles pour sculptures, etc. Si son travail ne comprend pas la pratique de l'art en deux ou trois dimensions, l'artiste doit proposer une thématique d'exposition, par exemple, des photographies de son art ou une thématique historique liée à son domaine.

Gestion budgétaire

Les activités sont considérées comme uniques et indépendantes, et sont facturées à la pièce comme une activité ponctuelle à la bibliothèque. L'artiste doit nous fournir une facture pour chaque événement.

Un dossier d'exposition doit être signé entre la bibliothèque et l'artiste pour préciser les assurances des œuvres.

Mention légale

- L'artiste doit détenir les droits de toutes les œuvres qui seront présentées.
- L'artiste doit remplir le formulaire de consentement à une vérification des antécédents judiciaires. Pour pouvoir œuvrer auprès de clientèles vulnérables, le dossier doit revenir exempt d'inconduites ou infractions.
- L'artiste a la responsabilité de fournir des factures selon l'entente prédéterminée.
- La Ville se réserve le droit unilatéral de mettre fin à l'entente avec l'artiste en résidence advenant :
 - la survenance d'un événement impliquant l'artiste qui puisse remettre en cause son intégrité et nuire à la réputation de la Ville du fait de son association avec l'artiste dans le cadre du présent projet.
 - un empêchement au présent projet en raison d'un cas de force majeure.

Référence

Dépôt de candidature

- Veuillez transmettre votre dossier de candidature conformément à l'échéancier à nphilibertbrunet@ndip.org.

Renseignements

- Pour toute question relative à la présentation, au suivi et à la sélection des dossiers, veuillez communiquer avec nphilibertbrunet@ndip.org

La bibliothèque Marie-Uguay vous remercie de votre intérêt pour son programme.